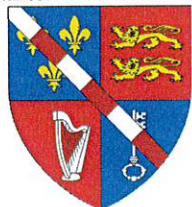


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	11
- votants	15
- absents	04
- exclus	00

Date de convocation :

30 août 2023

Date d'affichage :

30 août 2023

Date de réunion :

05 septembre 2023

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 05 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre à dix-neuf heure, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

BUCAILLE Joël, DASSAS Alexandra, JÉZÉQUEL Annie, ROBERT Ludovic

Procurations :

BUCAILLE Joël donne pouvoir à JOLY Olivier

DASSAS Alexandra donne pouvoir à ALLAIN Philippe

JÉZÉQUEL Annie donne pouvoir à BERGER Pierre

ROBERT Ludovic donne pouvoir à MOINET Hélène

Objet : Rétrocession de la parcelle de Monsieur Moïse LEVASSEUR pour vente à Terres à Maisons

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les échanges entre la commune et les propriétaires des parcelles ZB 168 et ZB 163 ;

Vu les actes notariés faisant mention de la rétrocession à titre gratuit de la parcelle ZB 168, ZB 169 et ZB 157 ;

Considérant la régularisation de cession dans le cadre de l'élargissement des voies communales n°5 et n°42 et du chemin rural du cimetière – Acquisition à titre gratuit auprès de Monsieur Levasseur Moïse de trois parcelles de terrain nu cadastrées ZB 168, ZB 169 et ZB 157 – Autorisation

Considérant que la commune a signé une promesse de vente avec la société Terres à Maisons pour la réalisation d'un lotissement sur la parcelle ZB 54 jouxtant le cimetière, entre la rue des Masures et la rue des Vignes de la Ruelle. Il est prévu d'adjoindre à ce terrain une partie du chemin rural en cours de déclassement qui le jouxte au nord-est. Une dernière parcelle serait à céder au lotisseur dans le cadre du projet, à savoir une partie de la bande de terrain cadastrée ZB 168 longeant la propriété de Monsieur DUVINAGE (cadastrée ZB 163).

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 027-212703581-20230905-2023_DELCOM0027-DE

Considérant que cette bande de terrain est issue du lotissement réalisé en 1980 par Monsieur Moïse LEVASSEUR entre la rue des Masures et la rue des Vignes de la Ruelle. Ce lotissement était frappé d'alignement sur ces deux rues et sur le chemin rural en vue de leur élargissement. A ce titre, plusieurs lots issus du découpage du lotissement auraient dû être cédés gratuitement par le lotisseur à la commune. Ces lots sont aujourd'hui cadastrés ZB 168 (181 m²), ZB 169 (24 m²) et ZB 157 (21 m²), et sont toujours propriété de Monsieur Moïse LEVASSEUR.

Monsieur le Maire indique qu'après échanges avec celui-ci, il a été convenu de régulariser la situation de ces trois parcelles et de procéder à leur acquisition par la commune. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de la commune.



Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 027-212703581-20230905-2023_DELCOM0027-DE

Par ailleurs, il sera nécessaire par la suite de diviser la parcelle ZB 168 dont seule une partie sera incluse dans le futur lotissement de Terres à Maisons. Le reste de cette parcelle, ainsi que les parcelles ZB 169 et ZB 157 seront ensuite reclassées dans le domaine public de la commune, afin de les inclure officiellement dans les éléments de voirie communaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la cession des parcelles situées rue des Vignes de la Ruelle, le long du chemin rural en cours de déclassement et rue des Masures, cadastrées :
 - section ZB numéro 168 d'une contenance totale d'environ 181 m²,
 - section ZB numéro 169 d'une contenance totale d'environ 24 m²,
 - section ZB numéro 157 d'une contenance totale d'environ 21 m²,(leur surface précise sera à déterminer par document d'arpentage) ;
- Sur l'acquisition, à titre gratuit, auprès de Monsieur Moïse LEVASSEUR de ces parcelles.

Après avoir entendu ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Approuve l'acquisition, à titre gratuit, auprès de Monsieur Moïse Levasseur, des parcelles situées rue des Vignes de la Ruelle, le long du chemin rural en cours de déclassement et rue des Masures, cadastrées :
 - section ZB numéro 168 d'une contenance totale d'environ 181 m²,
 - section ZB numéro 169 d'une contenance totale d'environ 24 m²,
 - section ZB numéro 157 d'une contenance totale d'environ 21 m²,
- Dit que la régularisation interviendra par acte notarié aux frais de la commune.
- Précise que la surface exacte des trois parcelles à céder sera déterminée après établissement du document d'arpentage.
- Dit que les actes correspondants seront établis par Maître Caroline ROUZEE, Notaire à Evreux, représentant l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes et pièces afférentes à ce dossier et/ou à constituer comme mandataire, tout clerc ou collaborateur de l'office notarial de Maître Caroline ROUZEE, notaire à Evreux, afin de lui donner pouvoir de signer l'acte authentique contenant ladite acquisition.
- DIT la dépense en résultant sera inscrite sur le budget 2023 au chapitre 011
Compte 622

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 027-212703581-20230905-2023_DELCOM0027-DE